

## VOS DROITS À LA FORMATION : COMMENT ÇA MARCHE ?

### Pour bénéficier d'une formation, vous devez :

Être affilié à l'Agessa ou à la Maison des Artistes.  
Communiquer votre attestation d'affiliation en cours de validité à l'Afdas avec votre demande de prise en charge.

ou

Être assujéti et justifier de revenus bruts (hors bénéfices) :

- 9000€ sur les trois dernières années,
- ou 12000€ sur les quatre dernières années,
- ou 15000€ sur les cinq dernières années.

Chaque artiste-auteur éligible bénéficie d'un budget annuel de 7200€.

### Quelles formations sont prises en charge par l'Afdas ?

Les **formations transversales** (langues étrangères, logiciels bureautique, PAO, internet...) sont financées en fonction des barèmes.

Les **formations métiers** — validées en commission (écrit, arts dramatiques, musique et chorégraphie, cinéma et audiovisuel, arts graphiques et plastiques, photographie) — sont proposées dans l'offre conventionnée collective et prises en charge à 100%.

Les **autres formations** sont étudiées en commission pour une prise en charge totale ou partielle du projet.

### Comment demander un financement ?

Vous devez télécharger votre dossier de demande de prise en charge sur le site de l'Afdas [www.afdas.com/particuliers/artistes-auteurs](http://www.afdas.com/particuliers/artistes-auteurs) et l'adresser à votre délégation.

#### Dans quels délais ?

Votre demande doit parvenir à l'Afdas trois semaines minimum avant le début de la formation.

Pour les autres formations métiers, votre dossier doit être transmis trois semaines avant la date de la commission concernée (voir calendrier des commissions disponible sur le site internet)

[www.afdas.com/organisations-professionnelles/calendrier](http://www.afdas.com/organisations-professionnelles/calendrier) ou contactez votre délégation.

### Comment trouver votre formation ?

Retrouvez l'offre conventionnée collective, les formations transversales ou toute autre formation sur [www.afdas.com/particuliers/artistes-auteurs](http://www.afdas.com/particuliers/artistes-auteurs) ou en contactant votre délégation pour vous accompagner dans vos recherches.

Pour suivre toute l'actualité relative à la formation des artistes-auteurs, inscrivez-vous à la Newsletter dédiée sur [www.afdas.com/auteurs/newsletter](http://www.afdas.com/auteurs/newsletter)

et abonnez-vous à sa page Facebook

[www.facebook.com/fondsformationartistesauteurs/](http://www.facebook.com/fondsformationartistesauteurs/)

Et suivez-nous sur Twitter @Afdas

## LES DÉLÉGATIONS AFDAS

### Île-de-France

Pôle Artistes-Auteurs  
68, rue Stendhal - CS 32018  
75990 Paris Cedex 20  
01 44 78 34 16  
outours@afdass.com

### Auvergne-Rhône-Alpes

Espace Confluence  
3, cours Charlemagne  
CS 60038  
69286 Lyon Cedex 02  
04 72 00 23 00  
lyon@afdass.com

### Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse

40, boulevard de Dunkerque  
BP 71663  
13566 Marseille Cedex 02  
04 91 99 41 98  
marseille@afdass.com

### Occitanie

Montpellier  
Immeuble La Trèbes 68,  
allée de Mycènes  
34000 Montpellier  
04 91 99 44 83  
montpellier@afdass.com  
Toulouse  
Centre d'Affaires Multiburo  
59 allée Jean Jaurès  
31 000 Toulouse  
05 67 31 45 06  
toulouse@afdass.com

### Nouvelle Aquitaine

74 rue Georges Bonnac  
Les Jardins de Gambetta  
Tour 2 - 2<sup>e</sup> étage,  
33000 Bordeaux  
05 56 48 91 80  
bordeaux@afdass.com

### Bretagne,

Pays de la Loire  
et Centre-Val-de-Loire  
18, rue des Veyettes  
35000 Rennes  
02 23 21 12 80  
rennes@afdass.com

### Hauts-de-France,

Normandie  
50, rue Gustave Delory  
1<sup>er</sup> étage  
59000 Lille  
03 20 17 18 80  
lille@afdass.com

### Grand Est,

Bourgogne-Franche-Comté  
Alsace-Champagne-Ardenne-  
Lorraine  
42 rue Jean-Frédéric Oberlin  
67000 Strasbourg  
03 88 23 94 70  
strasbourg@afdass.com

### La Réunion

Centre d'Affaires de la Mara  
14 rue de Guadeloupe ZA  
Fouchardelles  
97490 Sainte-Clotilde  
02 62 80 41 37  
reunion@afdass.com

### La plateforme

téléphonique nationale  
01 44 78 34 23 de 9h à 17h30

# ARTISTES- AUTEURS LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 2013,  
les artistes-auteurs ont accès  
à la formation et bénéficient  
d'une offre riche et adaptée  
à leurs besoins.

Négocié par l'ensemble **des** représentants  
des artistes-auteurs, le fonds de formation  
est géré par l'Afdas qui propose un  
accompagnement sur mesure et assure  
le financement des formations.